

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2025-05-288 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 3.5. Demande de dérogation mineure 2025-10 - 2, rue Myre;
 - o 3.6. Demande de dérogation mineure - 655, Salaberry.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-05-289 ACCEPTATION - OFFRE DE DÉSISTEMENT SANS FRAIS - DOSSIER 760-17-005751-204 DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT l'offre de désistement sans frais de la société Groupe ImmoPLEX inc. dans le dossier 760-17-005751-204 de la Cour supérieure du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil accepte l'offre de désistement sans frais de la société Groupe ImmoPLEX inc. dans le dossier 760-17-005751-204 de la Cour supérieure du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-05-290 NOMINATION - TECHNICIENNE AUX COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de technicien(ne) aux comptes à payer à la direction à compter du 23 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 1^{er} mai au 15 mai 2025 conformément à la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature à l'interne n'a été reçue et que 49 candidatures de l'externe ont été reçues;

CONSIDÉRANT le comité de sélection constitué;

CONSIDÉRANT que 5 candidates ont été convoquées en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Ressources humaines et de la direction des Finances et Trésorerie;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 18.01 f) de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Lyne Beaulieu au poste de technicienne aux comptes à payer;
- QUE cette nomination soit en vigueur à compter ou vers le 2 juin 2025;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 5, échelon 2;
- QUE trois semaines de vacances lui soient accordées au 1^{er} mai 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-05-291 RÉSILIATION DE CONTRAT.

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 13 mars 2023 entre la Ville de Léry et la Ville de Mercier concernant la gestion du service incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2126 du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991) et les motifs sérieux invoqués par les représentants de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil mette fin l'entente intermunicipale intervenue le 13 mars 2023 entre la Ville de Léry et la Ville de Mercier concernant la gestion du service incendie;
- QUE cette résiliation soit effective à compter du 61^e jour suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-05-292 FÉLICITATIONS - NATHALIE PROVOST, DÉPUTÉE DE CHÂTEAUGUAY-LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT (NATURE).

CONSIDÉRANT les élections fédérales canadiennes qui ont eu lieu le 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Provost a été élue députée de la circonscription Châteauguay - Les Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que madame Provost a été assermentée comme Secrétaire d'État (Nature) le 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil félicite madame Nathalie Provost et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-05-293 DEMANDE - 2, RUE SAINT-LAURENT - MODIFICATION D'USAGE - DROITS ACQUIS

CONSIDÉRANT la demande reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil est favorable au changement d'usage proposé pour exploiter un lave-auto à la main par le personnel du demandeur (non en libre-service) au 2, rue Saint-Laurent en la Ville de Mercier;
- LE TOUT dans le respect de la réglementation applicable.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2025-05-294 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité